

Sujet : TR: Votre demande n°41559

De : snia-ouest-ads-bf - DGAC/AUTRES <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Date : 16/09/2024 à 14:54

Pour : "pascale.besnard@loiret.gouv.fr" <pascale.besnard@loiret.gouv.fr>

De : ROBOT OBSTACLES <robot-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Envoyé : lundi 16 septembre 2024 14:41

À : snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Cc : snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Objet : Votre demande n°41559

Bonjour Mme Besnard,

Votre projet associé à la demande n°41559 n'est soumis à aucune servitude aéronautique et/ou radioélectrique gérée par la direction générale de l'Aviation civile.

Au regard de ses caractéristiques (rappelées dans le tableau récapitulatif ci-joint), il ne constitue pas un danger pour la circulation aérienne civile.

J'émet donc un avis favorable.

Si l'accord du ministère de Armées est requis au titre des servitudes des installations militaires, je vous invite à consulter également ses services.

Cordialement,

Pour le directeur général de l'Aviation civile, le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire

Philippe Barnola

Merci de ne pas répondre à ce message généré automatiquement et d'utiliser, pour tout échange, le formulaire de contact disponible sous <https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/contact>



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
Construire ensemble, durablement

— Pièces jointes : —

TableauRecapitulatif.xlsx

8,7 Ko